DOCUMENT CONFECTIONNE PAR MONSIEUR NDOUR TEL. 77-621-80-97

LA LIBERTE

INTRODUCTION

La liberté fait partie des mots les plus ambigus et difficiles à définir. Elle est généralement définie comme l'état dans lequel un sujet peut agir sans contrainte ni obstacle. Lequel état lui permet de déterminer, en toute autonomie, la fin de ses actions ainsi que les moyens d'y parvenir. Pour le sens commun, être libre, c'est accomplir ses désirs et faire ce qu'on veut sans obstacle. Mais le sentiment immédiat de liberté n'est peut-être qu'une illusion. L'homme qui se croit libre, l'est-il réellement? En d'autres termes, qu'est-ce que la liberté? Au sens philosophique, la liberté est inséparable du déterminisme et du fatalisme, si bien que perçue comme une absence de contraintes, la liberté se révèle illusoire. Elle ne peut donc être prise comme une réalité que si elle est mise en rapport avec le fatalisme et le déterminisme qui sont autant de contraintes et d'obstacles.

I-) LE DETERMINISME ET LE FATALISME

Le fatalisme est une doctrine qui postule que tous les évènements sont fixés à l'avance par le destin. Et si tel est le cas, il n'y a point de place à accorder à la responsabilité ni au choix de l'homme. Ce dernier ne fait que subir la volonté de Dieu. Dans ce cas, on ne saurait le tenir responsable de quoi que ce soit, et c'est pour éviter de tomber dans cette conclusion simpliste que **Sartre** a récusé l'idée de destin. Pour lui, c'est l'homme qui fait son propre destin. Du coup, il est responsable de ses actes. Le déterminisme, par contre, postule que toute chose a une cause. C'est une doctrine philosophique selon laquelle les phénomènes naturels sont liés par des lois nécessaires. Le déterminisme prend plusieurs formes. Il y a le déterminisme naturel, le déterminisme psychologique et le déterminisme sociologique ou social.

1-) Le Déterminisme Naturel

Le déterminisme est une doctrine philosophique selon laquelle les événements de l'univers, en particulier les actions humaines, sont liées par des lois nécessaires, tandis que le fatalisme postule que tous les évènements sont fixés à l'avance par le destin. Le **déterminisme naturel** permet à l'homme de savoir qu'il vit dans une nature qui obéit à des lois qui ne dépendent pas de sa volonté et qui fonctionnent comme un obstacle à sa liberté. **Emmanuel Kant** le nomme « déterminisme théologique ». Le déterminisme naturel permet à l'homme de savoir qu'il vit dans une nature qui obéit à une nécessité et à des lois qui ne dépendent pas de sa volonté et qui fonctionnent comme un obstacle à sa liberté Chez les **stoïciens**, l'homme est libre lorsqu'il agit en fonction de sa nature, c'est à dire lorsqu'il accepte l'ordre du cosmos ou les lois de la nature bref, lorsqu'il se soumet au destin et l'accepte tel qu'il est. Pour eux, être libre, c'est prendre conscience d'une soumission à la nécessité. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre leur affirmation selon laquelle « *le destin mène qui veut et traîne qui ne veut pas* ». Pour les stoïciens, il y a des choses qui dépendent de nous tels que nos pensées et nos désirs et d'autres qui ne dépendent pas de nous comme la vie, la mort, la maladie, le temps, la vieillesse, nos parents, notre terre de naissance etc. Toutes ces choses sont des phénomènes naturels qui échappent à notre volonté, et les stoïciens estiment qu'être libre, c'est les accepter. C'est pourquoi ils disent qu'il ne faut pas vouloir que les choses arrivent telles que nous les désirons, mais il faut les accepter telles qu'elles viennent.

2-) Le Déterminisme Psychologique

Pour ce qui concerne le **déterminisme psychologique**, il faut retenir que les actes de l'homme dépendent à la fois des forces extérieures et des forces intérieures tels que les désirs, les passions, les instincts, les pulsions etc. qui, très souvent, nous échappent. Nous nous croyons conscients de nos actes alors que notre volonté peut être déterminée sans que nous en ayons conscience. **Spinoza** estime que l'homme croit qu'il est libre parce qu'il ignore les causes qui le font agir. Il écrit à ce sujet : « Les hommes sont conscients de leurs désirs et ignorent ce qui détermine ces désirs », l'Ethique (1674). Pour Spinoza, seul Dieu est véritablement libre parce qu'« il agit par les seules lois de la nature et sans subir aucune contrainte ». **Diderot**, considérant la liberté comme une illusoire, écrit : «Il ne peut y avoir d'êtres libres, car nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation,

<u>à la chaîne des évènements»</u>, <u>Lettre à Landois</u>, 1756. A la suite de Spinoza et Diderot, le fondateur de la psychanalyse, **Freud**, a montré que nous pouvons être déterminés par des causes inconscientes. Cette découverte de l'inconscient mit en déroute la définition de la liberté comme libre-arbitre. Du moment que l'inconscient peut me faire agir, je peux alors être déterminé à mon insu. Par conséquent, je ne peux prétendre être libre.

3-) Le Déterminisme Sociologique Ou Social

Au sujet du **déterminisme sociologique ou social**, **Emile Durkheim** écrit qu'il existe une conscience collective qui consiste « en des manières d'agir, de penser extérieures à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir coercitif en vertu duquel elles s'imposent à lui ». Selon le sociologue français, il y a des lois et des règles que l'homme trouve préétablies, qui s'imposent à lui et limitent sa liberté. **Marx** invoquera les conditions matérielles d'existence qui déterminent la pensée pour dire que nous vivons dans l'illusion de la liberté. Pour lui, du moment que notre pensée est influencée par nos conditions de vie, nous ne pouvons être libre, car nous sommes conditionnés à notre insu. **Marx** et son compagnon **Engels** préfèrent le terme libération. Pour eux, la liberté rime avec la libération. Cette liberté passe par l'action révolutionnaire dont l'objectif est d'abolir les inégalités sociales entre bourgeois et prolétaires.

Ces différentes formes de déterminisme et le fatalisme donnent l'impression d'être un frein à la liberté, pourtant ils ne le sont pas. On sait que le déterminisme fonctionne sur la base de la causalité, c'est-à-dire la relation cause-effet. Donc découvrir les causes des phénomènes, permet à l'homme de prévoir, de ralentir ou d'empêcher le déroulement des phénomènes. Sous ce rapport, la découverte des lois de la nature ou des causes, au lieu de limiter la liberté de l'homme, agrandit plutôt sa liberté.

II-) LIBRE-ARBITRE ET RESPONSABILITE

Il est vrai que nous ne pouvons pas échapper aux lois de la nature comme la loi de la pesanteur, mais il nous est possible de dire ou non la vérité. Cette possibilité ou cette volonté de choisir sans contrainte se nomme librearbitre. Le mot vient du latin « liberum arbitrum » qui signifie « le pouvoir de choisir ». Le libre-arbitre, c'est donc cette liberté de choix entre plusieurs actions possibles. Descartes le définit comme la volonté ou le pouvoir d'agir sans contrainte. Pour lui, faire une chose volontairement est la même chose que faire une chose librement. « La volonté et la liberté ne sont qu'une même chose, ou plutôt qu'il n'y a point de différence entre ce qui est volontaire et ce qui est libre », dit-il, estimant que l'homme est maître de lui-même et que le libre-arbitre le rend responsable de ses actes. Ici, la liberté serait la qualité de celui qui, en faisant le bien ou le mal, le fait en toute connaissance de cause sans aucune contrainte. Dès lors qu'on agit sans contrainte, on est responsable de ses actes, et c'est ce que Sartre soutient. Il affirme que l'homme est responsable de ses actes grâce à son pouvoir de choisir. Comme Descartes, Sartre fonde la liberté sur le libre-arbitre et récuse l'idée selon laquelle l'homme est une marionnette du déterminisme. Il s'oppose à la conception stoïcienne de la liberté comme soumission au destin et aux « philosophes du soupçon » que sont Marx, Nietzsche et Freud qui pensent que l'homme ne peut pas être libre parce qu'il est agi par des causes inconscientes. On les appelle les « maîtres du soupcon », car ils soupçonnent que derrière tout acte de l'homme, il y a une cause qui n'est pas maîtrisée. Marx parle des conditions matérielles d'existence qui déterminent la pensée, Nietzsche évoque les instincts vils et Freud parle de l'inconscient. Même s'ils divergent sur les causes qui font agir l'homme, ces « maîtres du soupçon » partagent l'idée que l'homme n'est pas libre. Donc il n'est pas responsable de ses actes du moment qu'il ne contrôle pas ce qui le fait agir.

Dans <u>Humain</u>, trop <u>humain</u> (1878), **Nietzsche** dit que « *l'homme agissant lui-même est dans l'illusion du libre-arbitre* ». Pour lui, il faut être omniscient pour pouvoir « *calculer mathématiquement* » toutes les actions humaines; et il ajoute que si notre pouvoir était illimité, il nous révèlerait que la liberté est une illusion. Mais **Sartre** a pris le contre-pied de cette conception de la liberté en affirmant dans <u>l'Etre et le néant</u>: « *L'homme est condamné à être libre. Condamné parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs libre parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait ». Cela veut dire que l'homme agit toujours librement. S'opposant à la conception stoïcienne de la liberté, Sartre affirme que l'homme n'est pas un jouet du destin et ne doit pas rester passif sous le prétexte que le destin est déjà tracé. Au contraire, Sartre pense que le destin est une page vierge et ce sont les actions des hommes qui la remplissent. Si nous sommes les artisans de notre propre destin, cela signifie que le destin n'est pas quelque chose qui nous vient du ciel, mais de nous-mêmes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos de François Mauriac qui dit : « <i>Nous tissons notre destin, nous le tirons de nous comme l'araignée de sa toile* ».

III-) LA CONCEPTION DE LA LIBERTE CHEZ SARTRE (1905-1980)

Jean Paul Sartre est un philosophe athée du 20ème siècle, mais aussi le chef de file de la doctrine existentialiste. Tout comme Descartes, Sartre admet le principe du libre-arbitre. Il récuse l'idée que tout homme est une marionnette du déterminisme et s'oppose ainsi à la conception stoïcienne de la liberté et aux « philosophes du soupçon » que sont Freud, Nietzsche et Marx. Ces derniers pensent que l'homme n'est pas responsable de ses actes et qu'il y a quelque chose en lui qui le fait agir à son insu. Marx considère que l'homme est déterminé par ses conditions d'existence, Freud invoque l'inconscient et Nietzsche la volonté de puissance. Dans Humain, trop humain (1878), Nietzsche dit que « l'homme agissant lui-même est dans l'illusion du libre-arbitre ». Pour lui, il faut être omniscient pour pouvoir « calculer mathématiquement » toutes les actions humaines ; et il ajoute que si notre pouvoir était illimité, il nous révèlerait que la liberté est une illusion. Mais Sartre a pris le contre-pied de cette conception de la liberté en disant dans l'Etre et le néant : « L'homme est condamné à être libre. Condamné parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs cependant libre parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait ». Sartre considère la liberté comme la possibilité de faire des choix, et l'individu ne dispose que de choix.

V-) LOIS JURIDIQUES ET LIBERTE

Dans la vie en société, la coexistence des libertés est problématique : quand chacun fait ce qui lui plait, on fait souvent ce qui déplait aux autres. Il faut donc poser des limites à chaque homme. C'est pourquoi la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** définit la liberté comme le pouvoir de faire « tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Et ce sont les lois qui veillent au bon fonctionnement de la société et qui garantissent aussi les libertés individuelles. C'est dans ce cadre qu'on peut comprendre la pensée de **Jean Jacques Rousseau** qui dit dans son **Contrat social** que la liberté est inséparable des lois. Il affirme à ce sujet : « Il n'y a point de liberté sans **lois** ». Il est curieux d'affirmer cela, car la loi est souvent ressentie par les individus comme une contrainte. Elle interdit à chacun de faire ce qui lui plait, mais c'est en ce sens qu'elle protège autrui. Donc l'absence de lois dans une société peut aboutir à l'écrasement du plus faible par le plus fort. Voilà pourquoi il faut distinguer avec Rousseau la **liberté naturelle** de la **liberté civile**. La liberté naturelle est présente à l'état de nature où chacun fait ce qu'il veut, alors que la liberté civile est assurée par la loi. Selon Rousseau, en obéissant à la loi, le citoyen n'obéit qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant, car ce sont les citoyens qui font les lois et qui s'y soumettent ensuite. «La liberté, c'est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite», dit-il.

Cette pensée de Rousseau se retrouve chez **Montesquieu** qui considère que la liberté n'est effective que dans son rapport avec la loi. C'est ce qui l'amène à dire que être libre, c'est avoir « le droit de faire tout ce que les lois permettent ». Cette liberté qu'il met en relation avec les lois, Montesquieu la nomme **liberté politique** qu'il oppose à la **liberté philosophique** dans son ouvrage De l'esprit des lois (1748). La « **liberté philosophique** » se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme comme l'ont montré Descartes et Sartre qui mettent l'accent sur la volonté libre tandis que la « **liberté politique** », elle, renvoie aux droits du citoyen dans la société. Et c'est l'Etat qui offre aux citoyens le cadre juridique qui leur permet d'agir en toute légalité sans léser leurs semblables. Ainsi, dans la société, chaque droit que la loi me garantit est un devoir pour l'autre et vice-versa. C'est ainsi qu'on est passé d'une **notion abstraite de la liberté**, pensée dans son unicité, à une **conception concrète des libertés**. Autrement dit, envisagée dans leur pluralité, les libertés deviennent des droits ; ainsi parlera-t-on de liberté d'expression, de penser, de marcher, d'association, de liberté syndicale etc.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, on peut distinguer deux types de liberté, comme l'affirme **Montesquieu** dans <u>De l'esprit des lois</u> (1748), à savoir la « liberté philosophique » qui se rapporte à l'exercice de la volonté de l'homme et la « liberté politique » qui renvoie aux droits du citoyen dans la société. Cette forme de liberté correspond à la liberté d'action dont dispose l'individu dans la cité. Elle concerne le rapport du sujet aux autres et non pas à luimême. C'est une liberté d'exécution et non de décision.

Au sens philosophique, il faut rappeler que la loi assujettit l'homme en le rendant libre. La liberté ne pourrait donc être définie comme une absence de contraintes, ni pouvoir d'agir indépendamment de tout motif. L'absence de contraintes ou de lois pourrait être la liberté, mais ce serait sans doute celle de la jungle. Mais pour **Rousseau**, la liberté ne peut s'envisager que dans la société au moyen du pacte social. En somme, être libre, c'est se soumettre aux lois de la nature pour les uns ; et pour les autres, c'est faire valoir son libre-arbitre.

SUPPORTS DE RENFORCEMENT : DISSERTATIONS

- SUJET N°1: Exiger l'obéissance est-ce nécessairement porter atteinte à la liberté?
- **SUJET N°2:** La contrainte annihile-t-elle la liberté?
- SUJET N°3: La contrainte est-elle le contraire de la liberté?
- SUJET N°4: La liberté peut-elle se définir comme l'obéissance à la raison?
- SUJET N°5: Y a-t-il contradiction entre être libre et être soumis aux lois?
- **SUJET N°6:** Peut-on restreindre la liberté sans la nier?
- **SUJET N°7:** L'idée d'inconscient exclut-elle l'idée de liberté?
- SUJET N°8: Est-il facile d'être libre?
- SUJET N°9: Obéir, est-ce renoncer à la liberté?
- SUJET N°10: Etre libre est-ce ne rencontrer aucun obstacle?
- SUJET N°11: L'idée d'une liberté totale a-t-elle un sens?
- **SUJET N°12:** La contrainte rend-elle libre ?
- **SUJET N°13:** L'homme est-il libre ou tient-il à le devenir?
- **SUJET N°14:** L'expression perdre sa liberté a-t-elle un sens?
- **SUJET N°15:** Etre libre de penser est-ce penser ce que l'on veut?
- **SUJET N°16:** En quoi peut-on dire que l'homme est libre?
- **SUJET N°17:** : Peut-on renoncer à sa liberté?
- **SUJET N°18:** La liberté se définit-elle comme un pouvoir de refuser?
- **SUJET N°19:** La liberté est-elle menacée par l'égalité?
- **SUJET N°20:** L'exigence de justice et l'exigence de liberté sont-elles séparables ?
- **SUJET N°21:** Faut-il opposer liberté morale et liberté politique?
- **SUJET N°22:** Peut-on concilier les exigences de la justice et celles de la liberté?
- SUJET N°23: Est-il pertinent de revendiquer une liberté à laquelle nous sommes condamnés ?

SUPPORTS DE RENFORCEMENT : TEXTES

TEXTE N°1:

Il n'y a point de liberté sans lois, ni là ou quelqu'un qui est au-dessus des lois : dans l'état même de nature l'homme n'est libre qu'a la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas : il a des chefs et non pas des maitres ; il obéit aux lois, mais, il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes. Toutes les barrières qu'on sonne dans les républiques, au pouvoir des magistrats ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceintes sacrée des lois : ils en sont les ministres, non les arbitres, ils doivent les garder, non les enfreindre. Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son Gouvernement, quand, dans celui qui le gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la loi. En un mot, la liberté suit toujours le sort des lois, elle règne ou périt avec elles ; je ne sache rien de plus certain. Vous avez des lois bonnes et sages, soit elles-mêmes, soit par cela seul que ce sont des lois. Toute condition imposée à chacun par tous ne peut être onéreuse à personne, et la pire des lois vaut encore mieux que le meilleur maitre, car tout maitre a des préférences et la loi n'en a jamais.

ROUSSEAU, Lettres

TEXTE N°2:

On pense que l'esclave est celui qui agit par commandement et l'homme libre celui qui agit selon son bon plaisir. Cela cependant n'est pas absolument vrai, car en réalité être captif de son plaisir et incapable de rien voir ni faire qui nous soit vraiment utile, c'est le pire esclave et la liberté n'est qu'à celui qui, de son entier consentement, vit sous la seule conduite de la raison. Quant à l'action par commandement, c'est-à-dire à l'obéissance, elle ôte bien en quelque manière la liberté, elle ne fait cependant pas sur le champ un esclave, c'est la raison déterminante de l'action qui le fait. Si la fin de l'action n'est pas l'utilité de l'agent lui-même, mais de celui qui la commande, alors l'agent est n esclave, inutile à lui-même; au contraire, dans un Etat et sous un commandement pour lesquels la loi suprême est le salut de tout le peuple, non de celui qui commande, celui qui obéit en tout au souverain ne doit pas être dit un esclave inutile à lui, mais un sujet. Ainsi, cet Etat est le plus libre, dont les lois sont fondées en droite raison, car dans cet Etat, chacun, dès qu'il le veut, peut être libre, c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la raison.

SPINOZA

TEXTE N°3:

Il n'y a donc point de liberté sans lois, ni (une liberté) où quelqu'un est au-dessus des lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes (...). Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son gouvernement, quand dans celui qui gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la loi.

Rousseau, Lettres écrites de la Montage

TEXTE N° 4:

La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns les autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une assemblée, qui puisse réduire toutes leur volonté, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : designer un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité ; et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assuré leur personnalité, que chacun par conséquent, soumettre sa volonté et son jugement à la volonté et au jugement de cet homme ou de cette assemblée.

Hobbes, Léviathan

TEXTE N° 5:

« Ce n'est pas de ma faute, j'obéissais aux ordres ». Lorsque j'entends cette excuse de beaucoup de criminels de guerre nazis, je réponds que ces hommes n'étaient absolument pas obligés moralement d'obéir aux ordres. Obéir est une action, et comme toute action, elle dépend de la volonté. C'est en ce sens que l'on ne peut pas s'exempter de toute responsabilité sous prétexte d'obéir à une autorité supérieure. Autrement dit, il y a, en nous un besoin d'autorité qui peut être d'ordre existentiel ou moral, parce que la liberté nous fait peur. Et c'est parce que la liberté angoisse, qu'inversement l'autorité rassure. Nous avons le sentiment que si nous sommes soumis à l'autorité, nous cessons d'être libres et que nous avons plus à nous en faire. Contre quoi, il faut rappeler que l'autorité même psychologiquement désirée et politiquement nécessaire, ne nous permet pas d'échapper à notre responsabilité. Une fois que l'autorité existe, obéir ou non dépend de chacun d'entre nous. C'est ainsi que nul n'obéit innocemment ».

André COMPTE SPONVILLE

TEXTE N° 6:

Hegel a été le premier à représenter exactement le rapport de la liberté et de la nécessité. Pour lui, la liberté est l'intellection de la nécessité. « La nécessité n'est aveugle que dans la mesure où elle n'est pas comprise ». La liberté n'est pas dans une indépendance rêvée à l'égard des lois de la nature, mais dans la connaissance de ces lois et dans la possibilité donnée par là même de les mettre en œuvre méthodiquement pour des fins déterminées. Cela est vrai aussi bien des lois de la nature extérieure que celles qui régissent l'existence physique et psychique de l'homme lui-même; deux classes de lois que nous pouvons séparer tout au plus dans la représentation, mais non dans la réalité. La liberté de la volonté ne signifie donc pas autre chose que la faculté de décider en connaissance de cause. Donc, plus le jugement d'un homme est libre sur une question déterminée, plus grande est la nécessité qui détermine la teneur de ce jugement; tandis que l'incertitude reposant sur l'ignorance, qui choisit en apparence arbitrairement entre de nombreuses possibilités de décision diverses et contradictoires, ne manifeste précisément par là, que sa non liberté, sa soumission à l'objet qu'elle devrait justement se soumettre. La liberté consiste par conséquent dans l'empire sur nous-mêmes et sur la nature extérieure, fondé sur la connaissance des nécessités naturelles.

ENGELS